

N° 24-03-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUEAU - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - Mme Fatma YORAT - M. Lucien KLIPFEL - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAoui - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER

Absents :

M. Marc CLOUET - Mme Cindy BARQUILLA - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ
Mme Carmela DEGLIANE - M. Ludovic LEFFET - Mme Déborah RUYAULT - M. Guillaume DUBOS

Pouvoirs :

M. Marc CLOUET pouvoir à Mme Jennifer NUNES
Mme Amalia CAPITAINÉ pouvoir à M. Denis GIRARD
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Sylvain HARLE
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER
Mme Carmela DEGLIANE pouvoir à M. Philippe HERCYK
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	21
Nombre de Conseillers Votants	28
Date de convocation	28/02/2024
Date d'affichage	28/02/2024

Objet : Démission d'une conseillère municipale et installation d'un nouveau conseiller

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-4 et L.2121-21,

VU Le Code électoral, notamment son article L.270,

VU le courrier de Madame Claudine STEINMANN reçu en Mairie en date 21 décembre 2023, présentant sa démission de son mandat de conseillère municipale,

VU le courrier de la Sous-Préfecture de Sarcelle en date du 18 janvier 2024 accusant réception du courrier de démission de Madame Claudine STEINMANN, conseillère Municipale,

CONSIDERANT que le poste de conseiller municipal, devenu vacant, doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la même liste,

CONSIDERANT que Monsieur Jean SZEWCZYK suivant de la liste « Unis pour Groslay » est appelé à remplacer Madame Claudine STEINMANN,

Entendu l'exposé de M. Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte de l'installation de Monsieur Jean SZEWCZYK.

Article 2 : Le Conseiller remplaçant sera rajouté en fin de tableau du Conseil municipal et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,
le 08-03-24

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
Mme Bouchra DERKAOUI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.